

Risque phytosanitaire : **préservez** votre santé

« 1 personne sur 5 qui pulvérise ou applique un produit phytosanitaire affirme avoir développé des symptômes lors de l'utilisation de produits phytosanitaires ».

PUBLI REDACTIONNEL

Les beaux jours arrivent... les périodes de traitement reprennent... ne négligez pas le port des équipements de protection individuelle (EPI) ! Ils atténuent, mais ne suppriment pas le risque de contamination lié à la dangerosité du produit. Retrouvez cinq idées fortes pour vous protéger efficacement :

1 — Vous assurer d'avoir un matériel bien réglé et bien entretenu

Un matériel bien réglé et bien entretenu entraîne moins de dysfonctionnements, donc moins d'interventions sur le pulvérisateur et de fait moins de possibilités de contamination.

2 — Choisir un équipement de protection individuelle (EPI) adapté

L'EPI est à adapter en fonction du mode d'application du produit, de la morphologie de l'applicateur, de la formulation du produit, de son mode de pénétration.

3 — Adopter une hygiène rigoureuse

L'hygiène est le facteur essentiel pour éviter les contaminations durant tout le traitement. Il est indispensable de se laver les mains à chaque étape, de ne pas manger et de ne pas fumer pendant le chantier.

4 — Avoir conscience du risque en fonction des zones traitées, cela aide à mieux gérer le port des EPI.

Trois zones sont à distinguer :

- une zone à faible risque (cabine du tracteur quand elle est propre, étanche, filtrée et ventilée),
- une zone à risque élevé dans laquelle l'agriculteur est en contact direct avec le produit (préparation de la bouillie, intervention sur le pulvérisateur au champ),
- une zone à risque modéré (environnement immédiat du pulvérisateur).

5 — Attention aux contaminations passives.

Les intoxications n'ont pas lieu que lors du chantier de traitement. D'autres personnes peuvent être contaminées sans même s'en douter. Il est conseillé à tout individu devant entrer sur une parcelle après traitement de respecter les délais de

rentrée, d'intégrer cette possibilité de contamination lors du travail en co-activité, et de mettre l'accent sur le nettoyage du matériel de pulvérisation dès la fin du traitement.

Si lors de l'utilisation des produits phytosanitaires, vous ressentez un symptôme inhabituel (maux de ventre, maux de tête, irritations...), même bénin, contactez Phyt'Attitude.



Tous les symptômes sont à signaler : qu'ils soient survenus au contact direct de produits phytosanitaires, lors d'une culture récemment traitée, ou lors du nettoyage du matériel.

Phyt'Attitude est un numéro vert gratuit vous permettant de signaler tout incident lié à l'utilisation de produits phytosanitaires. Ce dispositif représente un outil majeur de connaissance des effets des phytosanitaires sur l'homme. Il permet également de repérer les produits les plus fréquemment mis en cause.

Le secrétariat du service Santé Sécurité au Travail de la MSA Marne Ardennes Meuse reste également à votre disposition :

sst.blf@mam.msa.fr — 03 26 40 88 11

Pour plus d'informations connectez-vous le site
[MSA : marne-ardennes-meuse.msa.fr](http://msa.marne-ardennes-meuse.msa.fr)